



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE
LANGOIRAN

Exercice 2017

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU
POTABLE**

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES ABONNÉS DU SERVICE.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS.....	6
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	6
II.6.1 - Le réseau de canalisation.....	6
II.6.2 - Les branchements et les compteurs.....	7
II.6.3 - Les clients.....	8
II.7 - SYNTHÈSE.....	8
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	8
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	8
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	9
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	9
III.2.2 - Volumes produits et consommés.....	9
III.2.3 - Rendement du réseau.....	9
III.2.4 - Fuites.....	10
III.2.5 - Indices linéaires de pertes.....	11
III.2.6 - Indices concernant le service.....	11
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	12
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	12
IV.1.1 - Préambule.....	12
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	12
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	12
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	13
IV.1.5 - Récapitulatif.....	13
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	14
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	14
IV.2.2 - Compte administratif.....	15
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	15
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	16
ANNEXES	
A1 - RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	17
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	22
A3 - INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU 2018.....	26

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupait les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud-ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 214 abonnés
représentant
environ 7 100
habitants

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2017 est de 3 214 abonnés représentant environ 7 080 habitants (données INSEE 2013).



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un nouveau
contrat de
délégation
depuis le 1^{er}
janvier 2013

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés : Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ;
Accueil des usagers ;
Relève des compteurs ;
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et réparation des fuites ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau ; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes ; Des portes, peintures des ouvrages ; Des compteurs, des vannes et BAC ; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans ; Campagne de recherche des fuites ; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs Portails et clôtures Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Nom	Le Bourg	Lasserre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène moyen - Zone déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m ³ /h)	100	35	8
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j (soit 20 heures/j)		
Débit annuel autorisé	493 000 m ³ /an		
Débit exploitation (m ³ /h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Haux et Saint Caprais, ainsi que vers le Syndicat de Targon pour la zone de Villenave de Rions. Il n'y pas eu d'achat d'eau depuis 2013.

Les ventes vers Haux sont très régulières depuis des années même si il subsiste un problème de règlement des factures :

Accueil du public :
SUEZ - 91 Rue Paulin
à Bordeaux

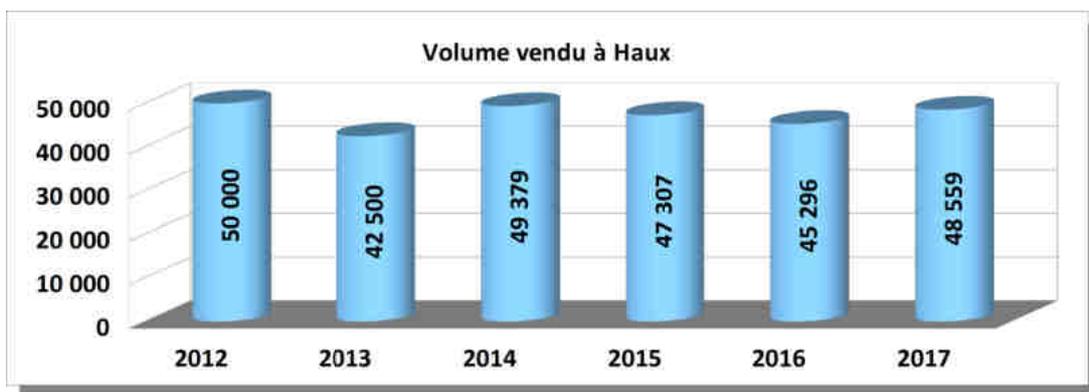
Service client :
accueil téléphonique
du lundi au vendredi
de 8h00 à 19h00
☎ 0 977 408 408

Service urgence et
astreinte
☎ 0 977 401 117
(24 h / 24)

Site internet :
www.toutsurmonea
u.fr

Une alimentation
à partir de 3
forages dont le
principal au Bourg
de Langoiran

Des achats
possibles et une
vente d'eau vers la
commune de Haux



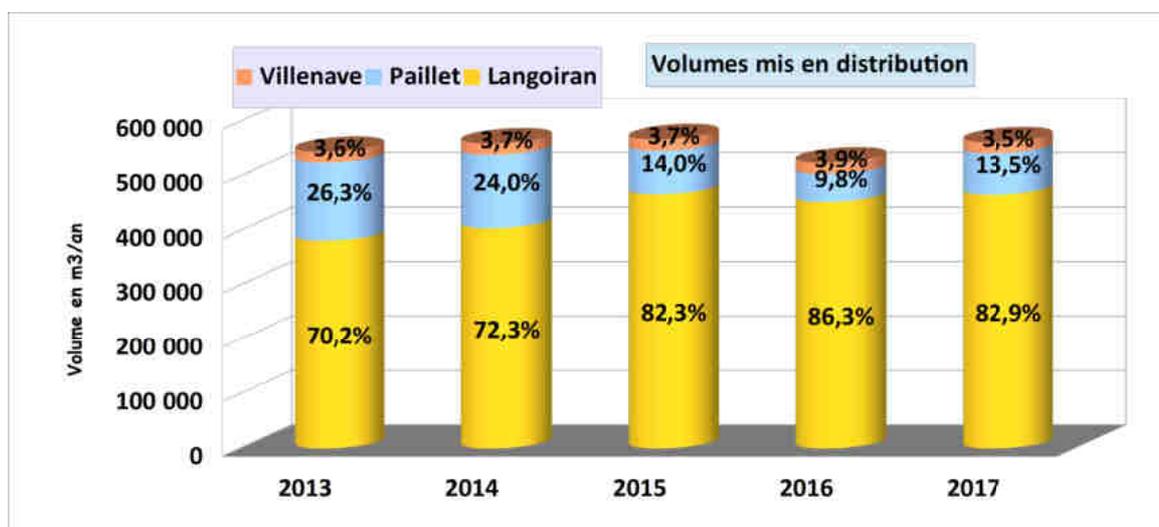
La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

	Forage			Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran	Paillet	Villeneuve		
2009	483 810			5 975	489 785
2010	411 397	117 039		2 011	413 408
2011	389 581	101 237		9	389 590
2012	411 375			576	411 951
2013	381 866	143 040	19 367	25	544 298
2014	404 708	134 253	20 739	0	559 700
2015	466 858	79 486	21 001	0	567 345
2016	452 773	51 303	20 678	0	524 754
2017	465 946	75 597	19 928	0	561 471
Variation 2016/2017	2,9%	47,4%	-3,6%	/	7,0%

Une augmentation de 7 % des volumes prélevés, principalement sur le forage de Paillet

Après les travaux en 2016, le forage de Paillet retrouve sa production des années précédente. Le forage de Villeneuve est sollicité de manière régulière. Le forage de Langoiran retrouve la valeur de 2014. Il y a une augmentation globale par rapport à 2016 mais les chiffres restent similaires à ceux des années précédentes.

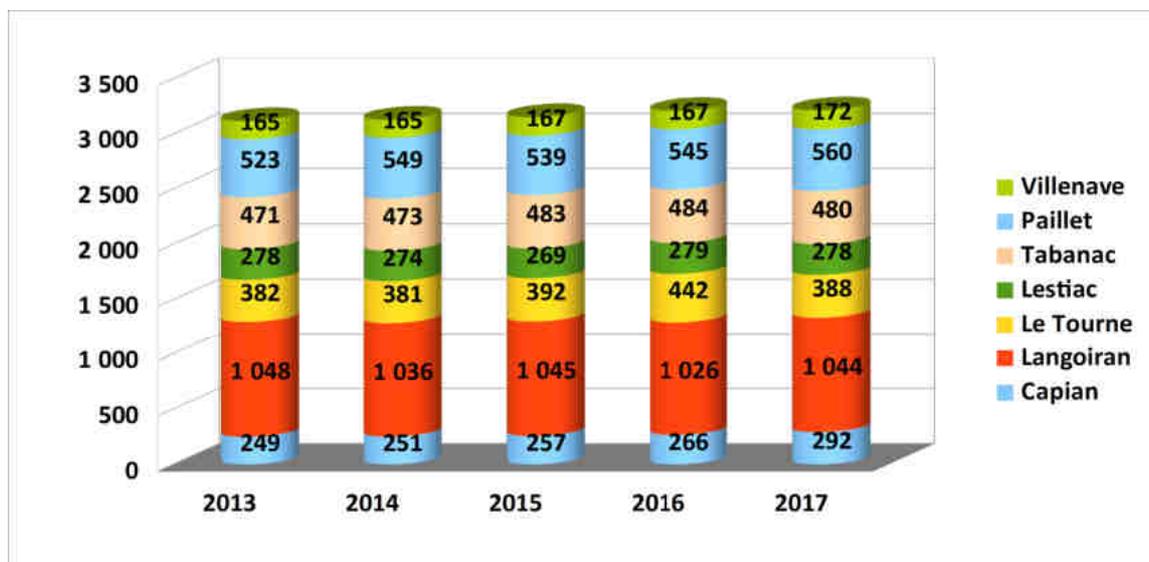
Le suivi sur les dernières années est le suivant :



II.4 - LES ABONNÉS DU SERVICE

La population de 7 030 habitants (données INSEE) représente 3 214 abonnés dont 9 gros consommateurs (> 1 000 m³/an), une vente en gros (Haux) et près de 50 branchements pour les collectivités. En 2017 on compte 5 abonnés de plus qu'en 2016.

On arrive aux chiffres suivants :



II.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Commune	Localisation	Volume	Type
Secteur de Langoiran			
Langoiran	Croix Mission	1 200 m ³	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m ³	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m ³	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m ³	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m ³	sur Tour
TOTAL		2 100 m ³	
Secteur de Paillet			
Paillet	Marquet	450 m ³	Au Sol
Secteur de Villenave de Rions			
Villenave	Usine	60 m ³	Au Sol
Villenave	Bourg	100 m ³	Au Sol
TOTAL		160 m ³	

Les capacités des réserves sont supérieures à la consommation moyenne journalière sauf pour le secteur de Paillet où le stockage est inférieur à la consommation moyenne journalière.

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés en avril-mai ou octobre-novembre 2017.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 103,75 km après régularisation des plans.

De petites extensions ont été réalisées en 2015, dont certaines dans des lotissements privés, et il a été procédé à la fin de la remise en état du réseau sur Paillet suite à l'inondation de 2014.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

Une augmentation de 5 abonnés sur l'ensemble du Syndicat pour un total de 3 214 abonnés

Une capacité de stockage de 2 710 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompes sur les sites de production ou de stockage

Nom	Commune	Type	Volume bâche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villeneuve	Pompage	50	10	javel

Le délégataire a réalisé les actions suivantes :

Prestation	2014	2015	2016	2017	Evolution
Coupure d'eau non programmée	0	0	5	18	260%
Coupure d'eau programmée	6	0	1	20	1900%
Purges	40	17	8	?	
Renouvellement compteurs	139	55	0	105	/

II.6.2 - Les branchements et les compteurs

Le réseau comporte 3 321 compteurs dont 3 266 (98,3 %) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

En 2017 le délégataire a réalisé 1 173 actions sur le réseau, dont :

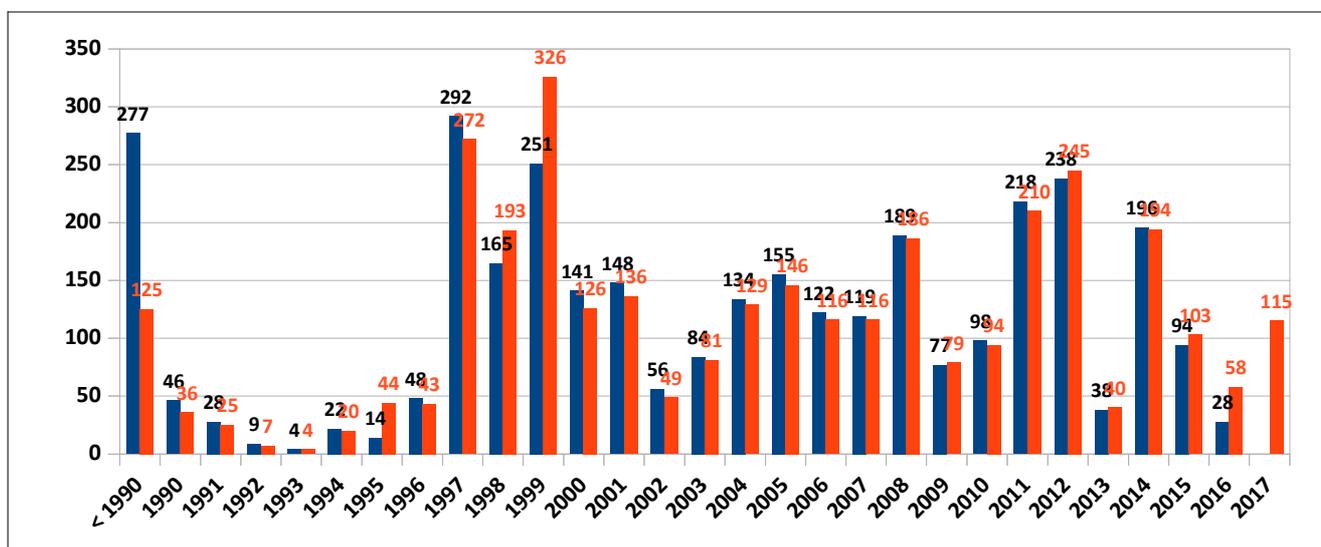
Prestation	2016	2017	Evolution	
			Nombre	%
Création branchement	25	26	1	4,0%
Branchement renouvelé	1	8	7	700,0%
Dépose de compteurs	/	2	/	/
Pose de compteurs		56	56	/
Enquête clientèle		286	286	/
Devis		55	55	/
Fuites sur branchement	65	61	-4	-6,2%
Fuites sur réseau	45	46	1	2,2%

Un parc de compteurs assez âgé avec près de 180 compteurs de plus de 25 ans

Les données 2016 sont incomplètes car Nantaise ne faisait pas cette comptabilité.

On dénombre 186 compteurs de diamètre Ø 15 mm de plus de 25 ans (349 en 2016) qu'il faudrait changer impérativement et 1 406 compteurs de plus de 15 ans (soit 44 % du parc).

La pyramide des compteurs est la suivante :



Le délégataire précise qu'il n'a plus recensé de branchement au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), car ils ont été remplacés par des branchements neufs. Ceci ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

II.6.3 - Les clients

On peut recenser les données suivantes :

Action	2014	2015	2016	2017	Variation	
Nombre total d'abonnés	3 129	3 152	3 209	3 214	5	0,2%
Nombre de branchements	3 281	3 275	3 370	3 469	99	2,9%
Nombre de compteurs	3 196	3 196	3 291	3 321	30	0,9%
Nombre de contacts par oral avec un client		2 446	2 354	3 410	1056	44,9%
Nombre de contacts écrits avec un client		549	371	611	240	64,7%
Nombre de réclamations écrites	1	4	25	54	29	116,0%
Nombre de première relance pour non paiement		761	833	/		
Taux d'impayés sur facture précédente	2,0%	2,38%	18,40%	/		

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2017 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	3 214 abonnés
Volume mis en distribution :	482 956 m³ (+ 48 559 m³ vers Haux)
Volume consommé :	372 158 m³ sur l'année et 254 596 m³ sur relève
Longueur de réseau :	103,2 km
Travaux et études réalisés :	Diagnostic, extensions, réhabilitation à Paillet
Travaux prévus :	Réhabilitation station de Paillet, sectorisation, extensions

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2017 les résultats sont les suivants :

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 98 % physico-chimique

Paramètres	Nombre d'analyses				Conformité	
	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	Nombre	%
Bactériologiques	27	15	9	51	51	100%
Physico-chimique	27	16	9	52	51	98,1%
TOTAL	54	31	18	103	102	99,0%

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes sauf une mesure de nitrites en sortie de la déferrisation de Paillet.

Il a aussi été indiqué par l'ARS des dépassements de la teneur en nickel et en plomb sur les branchements de l'école de Langoiran résultant de la canalisation interne de l'établissement.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 30°F, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 95 sur un total possible de 120 (98 en 2016). Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux.

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans est de 0,67 %, en augmentation en 2016 par les travaux réalisés notamment sur Paillet.

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **40 %** correspondant à une sectorisation existante mais totalement opérationnelle. Il s'améliorera avec la poursuite de la mise en place des débitmètres et surtout l'utilisation des données.

III.2.2 - Volumes produits et consommés

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2017 représente 396 249 m³ pour 482 956 m³ produits (après déduction de la vente à Haux). En ajoutant 2 030 m³ de volume utilisé sans compteur (dont défense incendie) et 4 000 m³ consommé pour le service (dont purges), on arrive à 402 279 m³ consommé autorisé et 104 768 m³ de pertes.

Il faut cependant rester très prudent avec ces chiffres car il semblerait qu'il y ait un soucis entre les chiffres sur la relève et ceux ramenés à une année civile. Les valeurs sur relève ne correspondent qu'à la période entre janvier et septembre 2017 où SUEZ a repris le contrat.

En 2016, on avait un volume mis en distribution de 479 468 m³ et une consommation autorisée de 291 507 m³.

	2014	2015	2016	2017	
				Sur année	Sur relève
Volume mis en distribution	510 321 m3	520 338 m3	479 468 m3	512 912 m3	482 956 m3
Volume consommé autorisé	360 690 m3	295 791 m3	291 507 m3	402 279 m3	260 626 m3
Volume total vendu	343 940 m3	274 162 m3	269 937 m3	396 249 m3	254 596 m3
Nombre d'abonnés domestiques	3 129	3 152	3 209	3 214	3 214
Consommation moyenne par abonné	110 m3/an	87 m3/an	84 m3/an	123 m3/an	79 m3/an
Pertes et non comptabilisés	166 381 m3/an	246 176 m3/an	209 531 m3/an	116 663 m3/an	228 360 m3/an

Les chiffres ci-dessus montre la difficulté d'interprétation des données sur la relève ou sur l'année civile.

III.2.3 - Rendement du réseau

L'imprécision sur les chiffres conduit à des interprétation différente :

Avec 512 912 m³ mis en distribution et 402 279 m³ comptabilisés dont 396 249 m³ pour les abonnés , **le rendement primaire** du réseau est de 72,6 % et **le rendement hydraulique est de 76,0 %**. On constate alors des rendements en augmentation par rapport à 2016 où ils étaient respectivement de 66,1 % et 73,2 %. Les méthodes de calcul du RAD ne sont pas correctes car elles utilisent des chiffres sur la relève et sur l'année pour aboutir à un rendement de 80,3 % très improbable.

Une bonne connaissance du réseau

Un indice de sectorisation à améliorer

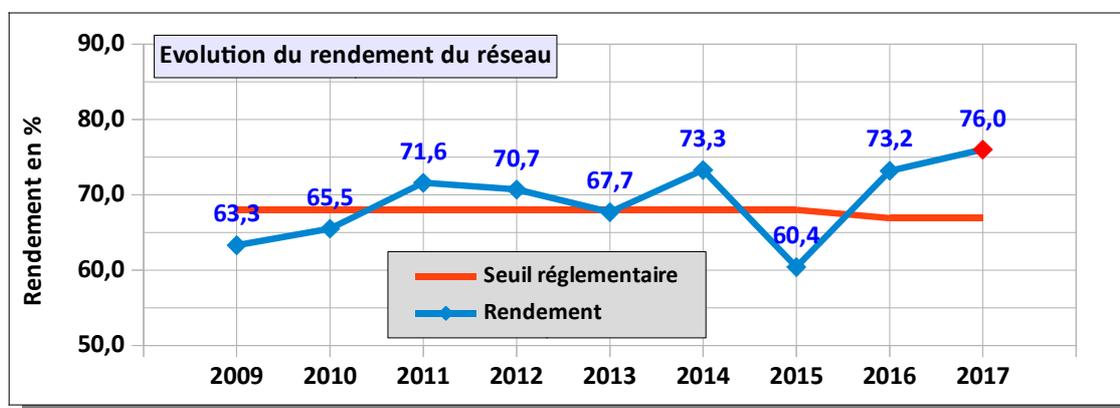
Pour 2017, une distribution totale estimée de 482 956 m³, dont 254 596 m³ mesurés au compteur des abonnés.

561 471 m³ produits, 482 956 m³ mis en distribution sur le Syndicat et 48 559 m³ vendu à Haux
402 279 m³ consommés sur le Syndicat

	Sur année civile		
	2016	2017	Evolution
Volume produit	524 764 m3/an	561 471 m3/an	6,99%
Vente à Haux	45 296 m3/an	48 559 m3/an	7,20%
Volume annuel autorisé	338 584 m3/an	378 188 m3/an	11,70%
Volume vendu aux abonnés	317 014 m3/an	372 158 m3/an	17,39%
Remise sur fuites	0 m3/an	1 487 m3/an	
Rendement primaire	66,1%	72,6%	9,74%
Rendement net	73,2%	76,0%	3,90%
Volume des pertes	140 884 m3/an	134 724 m3/an	-4,37%
Volume non compté	162 454 m3/an	140 754 m3/an	-13,36%
Longueur du réseau	104 km	104 km	0,00%
Indice linéaire des pertes	3,72 m3/j/km	3,56 m3/j/km	-4,37%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	

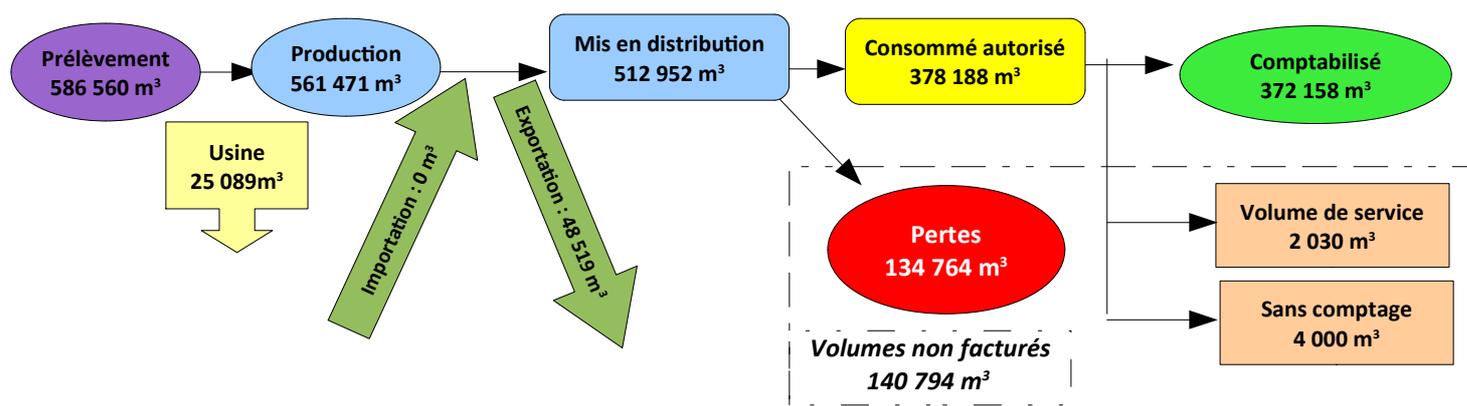
Le rendement suit la courbe suivante (valeur retenue de 76 % mais avec des réserves). On constate qu'il est passé en dessous du minimum réglementaire (décret du 27/01/2012) en 2015 mais revient au-dessus en 2017.

Un rendement qui s'améliore



Nota : le rendement 2015 a été recalculé par rapport au RPQS 2015 et le rendement 2017 est provisoire.

Le graphe suivant synthétise les différents volumes.



III.2.4 - Fuites

Une stabilisation des fuites réparées et une baisse du linéaire de recherche des fuites par l'exploitant

La mise en place des compteurs de sectorisation devrait permettre de mieux connaître le fonctionnement du réseau et de diminuer les fuites. On constate un maintien des valeurs des années précédentes pour la réparation des fuites par le délégataire :

Prestation	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution
Réparations fuites en réseau	40	66	45	45	46	2%
Réparations fuites branchement	135	121	68	65	61	-6%
Total réparation de fuites	175	193	113	110	107	-3%
Linéaire recherche de fuite	1 200	1 100	4 250	1 200	775	-35%

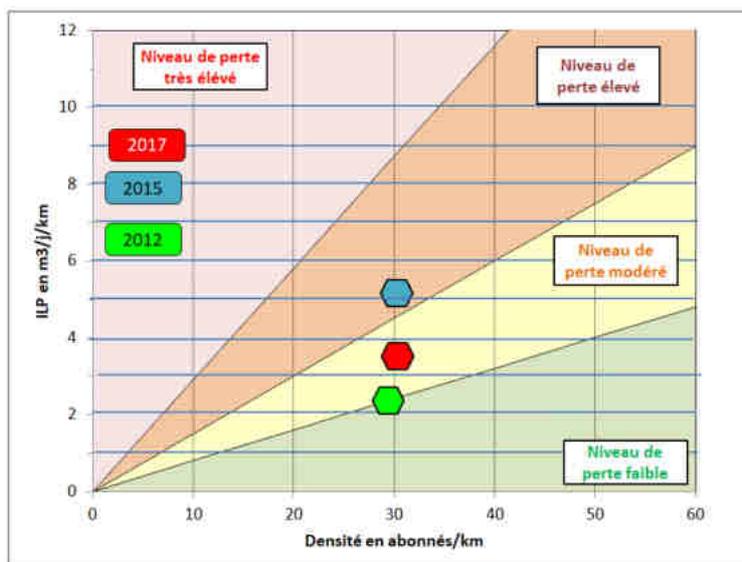
Ce tableau montre une diminution importante des fuites avec une stabilisation depuis 2015.

III.2.5 - Indices linéaires de pertes

Cependant, il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de 3,56 m³/jour/km (5,50 en 2016), ce qui est moyen pour un réseau rural. Cet indice a évolué défavorablement par rapport à 2012. Le calcul du RAD intègre à la fois des valeurs sur la relève et sur l'année civile ce qui donne une valeur inexacte à savoir 2,78.

L'évolution de cet indice (corrigé) sur les dernières années est le suivant :



On constate pour l'année 2017 cet indice atteint des valeurs correspondant à la zone des pertes modérées selon le SAGE Nappes Profondes.

III.2.6 - Indices concernant le service

Le rapport de l'exploitant ne permet pas de faire un point sur toutes les interventions en réseau.

L'exploitant indique 18 coupures d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de **16,80 pour 1 000 abonnés**. Ce résultat est plus en adéquation avec les interventions que le chiffre de 0 en 2015 mais montre une augmentation par rapport à 2016 avec un taux de 1,6 / 1000.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

On retiendra qu'en 2017, 54 clients ont déposé une réclamation par écrit, ce qui conduit à **un taux de réclamation de 16,8 pour 1 000 abonnés**. Ce taux est en augmentation forte par rapport à 2015 (taux de 1,28) et 2016 (taux de 7,8).

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 48 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas. Il est précisé que 25 nouveaux branchements ont été réalisés par l'exploitant sur l'année 2016 (19 en 2015).

Un indice de perte linéaire moyen avec des pertes élevées

Un fonctionnement du service avec des réclamations en forte hausse

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins. La dernière modification date de la délibération du 19 décembre 2016.

Pour les années 2016 à 2018, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2017	Prix au 1er janvier 2016	Prix au 1er janvier 2017	Prix au 1er janvier 2018	Variation 2017/2018 en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3500 €/m3	0,3600 €/m3	0,3600 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

On constate donc que le Syndicat n'a pas modifié son prix de l'eau pour la part fixe mais que la part variable augmente d'environ 3 % chaque année depuis 2013. Cette augmentation est nécessaire pour payer les travaux. En 2018, cette augmentation s'applique à partir d'avril, donc n'est pas visible dans le tableau ci-dessus.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation.

2017	Prix au 1er janvier 2016	Prix au 1er janvier 2017	Prix au 1er janvier 2018	Variation 2017/2018	
Abonnement				En %	En valeur
Ø 15	15,53 €/an	15,46 €/an	15,53 €/an	0,45%	0,07 €
Ø 20	20,37 €/an	20,61 €/an	20,70 €/an	0,45%	0,09 €
Ø 25 et 40	30,55 €/an	30,91 €/an	31,05 €/an	0,45%	0,14 €
Ø > 40	101,84 €/an	103,04 €/an	103,51 €/an	0,45%	0,47 €
Consommation					
0 à 60 m3	0,5120 €/m3	0,5150 €/m3	0,5180 €/m3	0,58%	0,003 €
61 à 100 m3	0,7170 €/m3	0,7210 €/m3	0,7250 €/m3	0,55%	0,004 €
> 100 m3	0,9220 €/m3	0,9270 €/m3	0,9320 €/m3	0,54%	0,005 €

Deux factures par an pour le service de l'eau
Une relève des compteurs en août

Une augmentation en 2018 de 0,01 €/m³ à partir d'avril

Une augmentation de la part de l'exploitant en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Elle est passé de 0,1116 en 2014 à 0,170 en 2015 et 2016. La valeur 2017 et 2018 est de 0,1620

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Elle augmente chaque année de 0,005 €/m³ pour atteindre 0,320 €/m³ en 2017 et 0,330 en 2018.

Des redevances
lutte contre la
pollution de
l'Agence de l'Eau
en augmentation

2017	Prix au 1er janvier 2016	Prix au 1er janvier 2017	Prix au 1er janvier 2018	Variation 2017/2018 en %	Variation en valeur
Préservation	0,1700 €/m ³	0,1620 €/m³	0,1620 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³
Pollution	0,3150 €/m ³	0,3200 €/m³	0,3300 €/m ³	3,13%	0,0100 €/m ³

On constate donc une faible augmentation en valeur des taxes de l'Agence de l'Eau.

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante (nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m³/an) :

Composant d'une facture de 120 m³/an



On constate que la part de l'Agence de l'Eau est presque aussi élevée que la part du Syndicat.

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (nota : le prix de la collectivité tient compte du changement de tarif).

2017	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation en % 2017/2016	Variation en % 2017/2018
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,3500 €/m ³	0,3600 €/m ³	0,3675 €/m³	2,86%	2,08%
Part exploitant					
Abonnement	15,37 €/an	15,43 €/an	15,53 €/an	0,39%	0,65%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,512 €/m ³	0,515 €/m ³	0,518 €/m ³	0,59%	0,58%
60 à 100 m ³	0,717 €/m ³	0,721 €/m ³	0,725 €/m ³	0,56%	0,55%
> 100 m ³	0,922 €/m ³	0,927 €/m ³	0,932 €/m ³	0,54%	0,54%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Préservation	0,1620 €/m ³	0,1620 €/m ³	0,1620 €/m ³	0,00%	0,00%
Pollution	0,3150 €/m ³	0,3200 €/m ³	0,3300 €/m ³	1,59%	3,13%

Pour une consommation de 120 m³/an, un coût global en 2017 de 226,56 €, soit un prix moyen de 1,89 €/m³.

En 2018, la facture passe à 229,35 €, soit un prix moyen de 1,91 €/m³.

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an (Année 2018)

	Prix janvier 2017	Prix janvier 2018	Variation en %	Montant en €/m ³
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	20,00 €	/	0,17 €
Consommation	43,20 €	44,10 €	2,08%	0,37 €
Part exploitant				
Abonnement	15,43 €	15,53 €	0,65%	0,13 €
Consommation	78,28 €	78,72 €	0,56%	0,66 €
Sous total hors taxes	156,91 €	158,35 €	0,92%	1,32 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	19,44 €	19,44 €	0,00%	0,16 €
Redevance Pollution	38,40 €	39,60 €	3,13%	0,33 €
Sous total redevances	57,84 €	59,04 €	2,07%	0,49 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	214,75 €	217,39 €	1,23%	1,81 €
TVA à 5,5%	11,81 €	11,96 €	1,23%	0,10 €
TOTAL TTC	226,56 €	229,35 €	1,23%	1,91 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,91 €/m³ TTC (1,32 €/m³ HT), soit un total TTC de 229,35 €/an (Année 2018)

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de 0,92% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 1,23% par rapport à l'année précédente

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 22,4 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2017 du service d'eau potable peuvent être estimée dans le tableau suivant (montant hors impayés) :

Une recettes de la collectivités amputées de la vente d'eau à Haux

2017	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 214		
Volume vendu	372 158 m ³		
Prix abonnement	20,00 €/an	15,46 €/an	
Prix au m ³	0,3600 €/m ³	0,6528 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	64 280,00 €	49 688,44 €	113 968,44 €
Consommation	133 976,88 €	242 957,15 €	376 934,03 €
Total théorique	198 256,88 €	292 645,59 €	490 902,47 €
RAD 2017	135 628,00 €	316 138,00 €	451 766,00 €
Rappel RAD 2016	175 306,96 €	276 419,94 €	451 726,90 €
Différence	-39 678,96 €	39 718,06 €	39,10 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

La différence entre le théorique et le réel provient essentiellement des 48 559 m³ non payés par Haux, ce qui représente 64 100 €, et des impayés.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

2017		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2017	Dépenses	293 563,22 €	149 773,26 €	443 336,48 €
	Recettes	219 992,11 €	120 214,11 €	340 206,22 €
	Balance	-73 571,11 €	-29 559,15 €	-103 130,26 €
Report exercice 2016		141 812,76 €	185 299,23 €	327 111,99 €
Résultat cumulé au 31/12/2017		68 241,65 €	155 740,08 €	223 981,73 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		124 182,00 €		124 182,00 €
Clôture exercice 2017		-55 940,35 €	155 740,08 €	99 799,73 €

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2017 et 2016, on obtient les données suivantes :

Année	2016	2017	Variation
Encours de la dette	1 022 437,10 €	914 227,86 €	-108 209,24 €
Remboursement annuel	129 167,81 €	142 302,84 €	13 135,03 €
dont capital	95 796,68 €	108 209,24 €	12 412,56 €
dont intérêts	33 371,13 €	34 093,60 €	722,47 €
Nombre d'abonnés	3 209	3 214	5
Dette par abonnés	318,62 €	284,45 €	-34,16 €
Remboursement annuel par abonné	40,25 €	44,28 €	4,02 €

En 2013, la reprise des emprunts de Paillet et Villenave de Rions conduit à une augmentation des charges de près de 52 000 €, soit presque le doublement des emprunts en cours. L'arrivée des nouveaux abonnés ne compense pas cette augmentation puisque la charge par abonné passe de 24 €/an à 35 €/an soit +48 %.

En 2016, le Syndicat a négocié des emprunts respectivement de 68 000 et 70 000 € pour la clôture du forage de Paillet et une extension sur Le Tourne.

La charge financière remonte donc jusqu'en 2017 puis se stabilise à environ 145 000 € pour ne descendre que fortement qu'après 2022 où elle sera de 83 000 €. Après un nouveau pallier, la dette chute fortement entre 2026 et 2029 où les emprunts en cours s'arrêteront.

La durée (théorique) d'extinction de la dette n'est pas calculable avec un bilan négatif.

Les augmentations du prix de l'eau sont donc cohérents avec les charges financières du Syndicat.

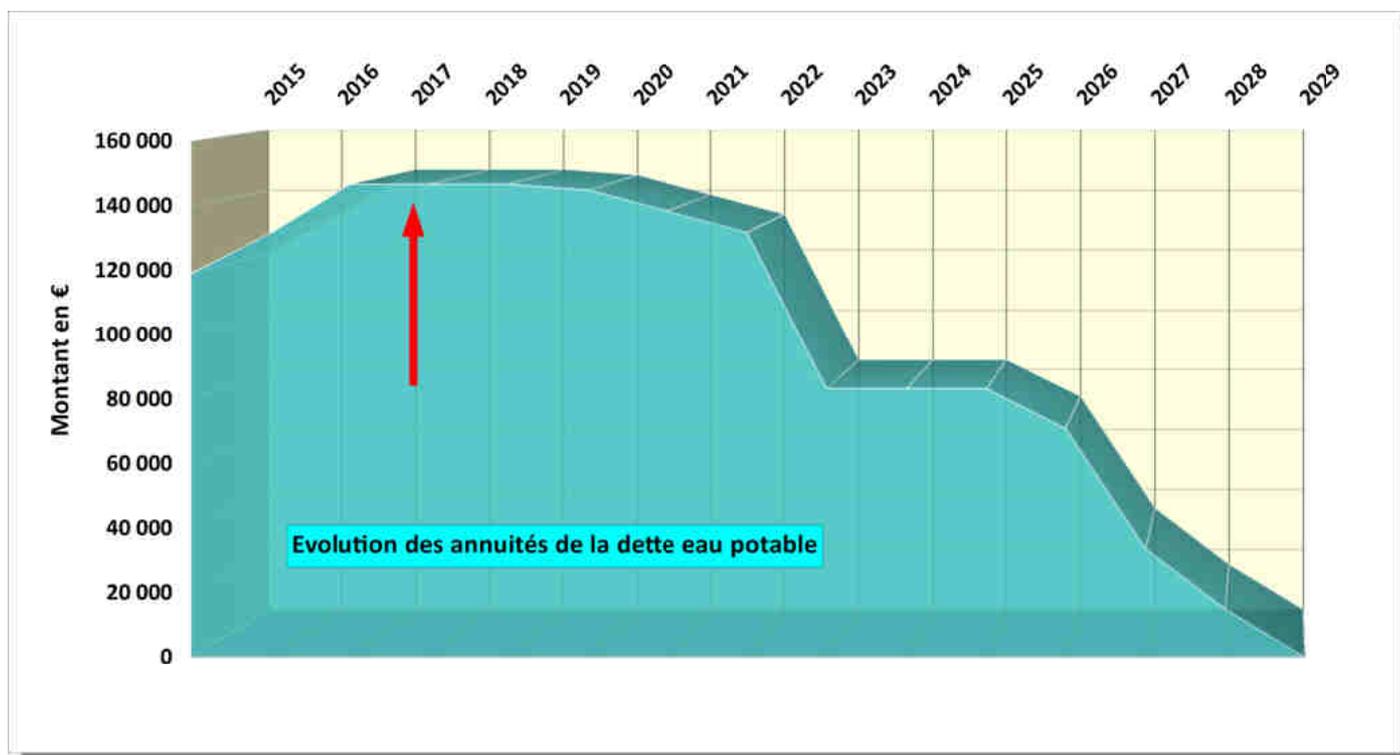
Une stabilisation de la charge d'emprunt en 2017 et avant une diminution sensible à partir de 2022

Un service dont la dette par abonné reste élevée et qui diminue peu

Un compte administratif juste équilibré grâce au report des années précédentes mais plus de dépenses que de recettes

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2017		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2012	Paillet	CA	10 ans	4,33%	5	2022	88 118,78 €	48 711,08 €	8 563,46 €	2 479,99 €	11 043,45 €
2	2012	Villenave	CA	10 ans	4,35%	5	2022	143 043,63 €	79 106,73 €	13 898,87 €	4 045,74 €	17 944,61 €
3	2013	C. Mission	CA	15 ans	4,01%	11	2028	167 000,00 €	131 604,82 €	9 377,29 €	5 653,38 €	15 030,67 €
4	2013	Secto	CA	8 ans	3,29%	4	2021	28 000,00 €	14 905,12 €	3 434,35 €	603,37 €	4 037,72 €
5	2013	Diag	CA	6 ans	3,04%	2	2019	10 000,00 €	3 534,86 €	1 689,60 €	158,82 €	1 848,42 €
6	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	4,26%	5	2022	120 000,00 €	65 011,64 €	11 452,82 €	3 257,39 €	14 710,21 €
7	2017		CA	15 ans	2,12%	15	2032	68 000,00 €	63 802,26 €	4 197,74 €	1 118,62 €	5 316,36 €
8	2012	Paillet	CA	14 ans	3,90%	9	2026	124 079,52 €	87 160,06 €	7 959,41 €	3 709,66 €	11 669,07 €
9	2011	Aunis	CE	10 ans	3,79%	4	2021	20 682,00 €	9 138,62 €	2 079,96 €	425,18 €	2 505,14 €
10	2016	Bcht Plombs	CE	10 ans	3,44%	9	2026	126 000,00 €	98 296,39 €	9 187,50 €	3 697,45 €	12 884,95 €
11	2017		CE	15 ans	1,56%	15	2032	70 000,00 €	65 316,39 €	4 683,61 €	546,00 €	5 229,61 €
12	2007	Tricard	CE	20 ans	4,07%	10	2027	50 000,00 €	29 538,64 €	2 282,30 €	1 476,49 €	3 758,79 €
13	2002	Chat. Eau	CLF	20 ans	4,51%	5	2022	67 268,00 €	21 689,94 €	3 792,88 €	1 149,28 €	4 942,16 €
14	2005	Chat. Eau	CLF	20 ans	3,54%	8	2025	114 800,00 €	54 047,28 €	5 758,61 €	2 117,13 €	7 875,74 €
15	2005	Interco.	CLF	20 ans	3,46%	8	2025	63 767,00 €	29 972,11 €	3 205,03 €	1 147,93 €	4 352,96 €
16	2010	Tuileries	CE	10 ans	3,22%	3	2020	55 000,00 €	18 319,43 €	5 719,43 €	795,69 €	6 515,12 €
17	2016		CM	10 ans	1,63%	9	2026	35 750,00 €	29 054,79 €	3 374,67 €	528,60 €	3 903,27 €
18	2016		CM	10 ans	1,63%	9	2026	80 000,00 €	65 017,70 €	7 551,71 €	1 182,88 €	8 734,59 €
TOTAL GÉNÉRAL								1 431 508,93 €	914 227,86 €	108 209,24 €	34 093,60 €	142 302,84 €

Le graphe ci-dessous intègre les emprunts de 2015 à 2017.



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2016	2017		Valeur ONEMA 2016
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	96,6
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	98,1	/	97,5
P103.2	Connaissance patrimoniale	X/120	98	98	/	93,3
P104.3	Rendement du réseau	%	64,2	76	+	75,4
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	5,5	3,72	+	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	4,93	3,56	+	2,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,67	0,67	/	0,47
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	71
P109.0	Montant abandon de créance	€	0	0	/	/
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	1,56	5,6	-	2,6
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	96	100	-	97,6
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	5,8	NC	+	1,9
P154.0	Taux d'impayés	%	18,4	NC	-	2,26
P155.1	Taux de réclamations	%	7,79	16,8	--	3,4
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	7084	7030	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,89	1,91	-	2,18
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	2	2	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	40%	40%	/	/

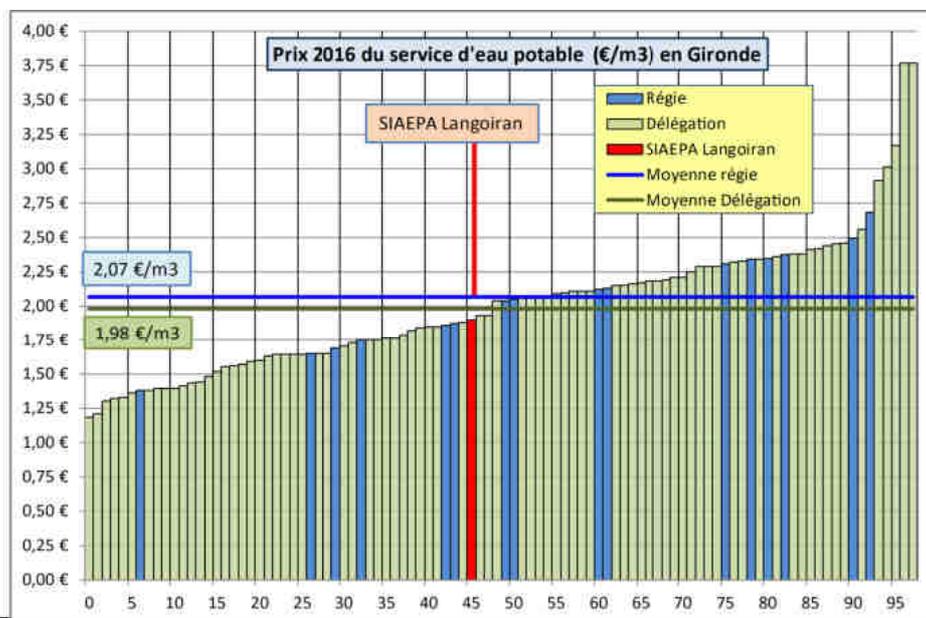
Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- ◆ Une augmentation du rendement et des indices linéaires avec des imprécisions sur les calculs en raison d'une relève par le délégataire de seulement 8 mois ;
- ◆ Une bonne qualité de l'eau 100 % conforme sur les aspects bactériologiques et 98,1 % en physico-chimique à cause d'une seule mesure
- ◆ Une bonne connaissance du réseau avec un indice patrimonial proche du maximum ;
- ◆ Une forte augmentation du taux de renouvellement avec les travaux sur Paillet et Le Tourne
- ◆ Un taux de réclamation qui s'est fortement accru et de nombreuses interruptions non programmées du service ;
- ◆ Des taux d'impayés non calculable

On ne peut que constater que la qualité du service n'est pas encore optimale.

Pour l'aspect financier, le syndicat se classe légèrement en dessous de la moyenne des tarifs en Gironde comme donné sur le graphique ci-dessous sur les valeurs 2016 :



ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS

- SI_EPDT2-Indicateurs SP_ Synthèse par UGE (aep priv).rep - Edition du 28 févr. 2018

**UGE : 0023 SYNDICAT LANGOIRAN**

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Perm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Aviz. pélogue. Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1247	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
033000224	LASSERRE	141	ON	TE	28/07/1998	30/12/2004		27/12/2008	80%
033002442	CHATEAU D'EAU	57	ON	TE	26/09/2008	20/09/2007	19/05/2008	05/11/2009	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1246	6		6	
033000678	LASSERRE	TTP	141	4		5	1
033002548	CHATEAU D'EAU	TTP	57	5		5	
033000412	PAILLET	UDI	1158	11		11	
033000430	VILLENAVE-DE-RIONS	UDI	283	4		4	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5511	21		21	
Total				51		52	1
Taux de conformité				100,0 %		98,1 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP



SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : VILLENAVE-DE-RIONS

Synthèse de l'année 2017

0023
009430

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 10 analyses bactériologiques et 14 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Villenave de Rions provient du forage profond Château d'eau captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement simple de chloration au niveau de la station Château d'eau. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,25 mg/l (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 32,85 °F.

Fluorurés

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,26 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sainte-eeau.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sainte.fr



SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : PAILLET

Synthèse de l'année 2017

0023
000412

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 15 analyses bactériologiques et 21 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Paillet provient du forage profond Lasserre captant la nappe de l'Eocène. L'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration à la station de production Lasserre. La station de déferrisation n'est pas en service et nécessite des travaux de réhabilitation. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,25 mg/l (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 33,05 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,40 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 93,75% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Il a été enregistré en départ distribution de la station Lasserre un dépassement pour le paramètre nitrates (0,15 mg/L pour une limite de qualité fixée à 0,1 mg/L), non confirmé sur la prélèvement ultérieur.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.enupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr



SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : LANGOIRAN

Synthèse de l'année 2017

0023
000459

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 analyses bactériologiques et 33 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur le syndicat de Langoiran provient du forage profond Bourg captant l'Eocène. L'eau subit un traitement simple de déferrisation et de chloration dans la station de production Bourg. L'eau traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du syndicat.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 1,10 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 30,69 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,20 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.caupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodasse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEPCollectivité : **SIAEPA de Langoiran**Service : **Eau potable**Exercice : **2017****A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007****1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	23	22	96%	20	20	100%
ARS	51	51	100%	52	51	98,1%
TOTAL	74	73	99%	72	71	98,6%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 1 Nitrites en sortie de def de Paillet

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : Nickel et plomb sur bcht Ecole de Langoiran

Autres indications : présence d'ammoniaque issu de la nappe sur les eaux du forage de Paillet

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %

(rappel 2016 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 98,1 %

(rappel 2016 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 98,6%

(cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5		X	
TOTAL			95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 95 sur 120

L'indice de l'année 2016 était de : 98 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.	493 456 m3/an	1247	80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	72 727 m3/an	141	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	20 377 m3/an	57	80%

	2017	2016
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS sur les débits théoriques:

80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2017		2016	
Volume annuel prélevé (année civile):	586 560	m ³ /an	524 764	
Volume pour usage des stations :	25 089	m ³ /an	0	
Volume annuel produit (année civile) :	561 471	m³/an	524 764	
Volume annuel produit (relève) :	531 515	m³/an		
Volume annuel acheté :	0	m ³ /an	0	
Volume annuel exporté :	48 559	m ³ /an	45 296	
Total volume mis en distribution (relève):	482 956	m³/an	479 468	
Total volume sur année civile :	512 912	m³/an	479 468	
Volume comptabilisé sur relève :	254 596	m ³ /an	317 014	Délais entre relève
Volume comptabilisé sur 12 mois :	372 158	m ³ /an	269 937	351 j 50,0 sem.
Volume consommé non compté :	2 030	m ³ /an	13 820	
Volume consommé pour le service :	4 000	m ³ /an	7 750	
Volume consommé autorisé sur exercice :	260 626	m³/an	291 507	
Total volume consommé autorisé 365j :	378 188	m³/an	338 584	
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements)	253 109	m ³ /an	317 014	
Pertes sur année :	134 724 m³		187 961	
Remise de fuites :	1 487 m ³		0	

	2017	2016
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	72,6%	60,4%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	82,4%	63,0%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	76,0%	64,2%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012 Valeur : 66,6%	Oui	Non

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	103,75 km		
Volume journalier non compté :	385,6 m ³ /jour	soit :	140 754 m ³ /an
Volume journalier de perte :	369,1 m ³ /jour	soit :	134 724 m ³ /an

	2017	2016	2 015	2014	2013	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :		3,214	0,283			3,497
Nombre de kilomètre renforcé :		0,000	0,000			0,000
Total	0,000	3,214	0,283	0,000	0,000	3,497

	2017	2016
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	3,72	5,22
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	3,56	4,65
Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	8,11	9,88
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,67%	0,67%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	3 214	abonnés	2016	3 209
Nombre de réclamation :	54	réclamations		25
Nombre de remise en eau :	169	ouverture		25
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours		2
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect		1
Nombre de coupure d'eau non programmée :	18			5

	2017	2016
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	16,80	7,79
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	5,60	1,56
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	96,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	3 209	Consommation :	0,3600 €/m ³
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume vendu :	253 109 m ³

Recettes 2017		Dépenses 2017	
Vente d'eau :	89 058,50 €	Frais généraux :	9 423,03 €
Produits financiers :		Charge du personnel :	17 890,88 €
Subventions d'exploitation :	13 712,63 €	Intérêts de la dette :	33 451,41 €
Recettes d'investissement :	114 057,67 €	Capital de la dette :	108 209,24 €
Report année 2016 :	327 111,99 €	Immobilisation :	156 077,98 €
Divers :	14 179,98 €	Divers :	9 086,50 €
TOTAL Recettes :	558 120,77 €	TOTAL Dépenses :	334 139,04 €
Bilan :	223 981,73 €	Reste à réaliser :	124 182,00 €
Clôture 2017 :		99 799,73 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2017	2 016	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	914 227,86 €	1 022 437,10 €	-108 209,24 €	-10,6%
Recettes totales	231 008,78 €	853 578,96 €	-622 570,18 €	-72,9%
Dépenses totales	334 139,04 €	773 786,87 €	-439 647,83 €	-56,8%
Capital remboursé	108 209,24 €	95 796,68 €	12 412,56 €	13,0%
Amortissements	43 231,00 €		43 231,00 €	#DIV/0!

Montant des factures impayées (Eau + Asst) :	/	/		2016	/
Montant des abandons de créances :	193,80 €	7 dossiers	253 109 m ³	/	/
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	1 487 m ³	/		/	/

	2017	2016
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	5 079 €	175 589 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	180,0 ans	5,8 ans
Taux d'impayés	/	18,4%

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

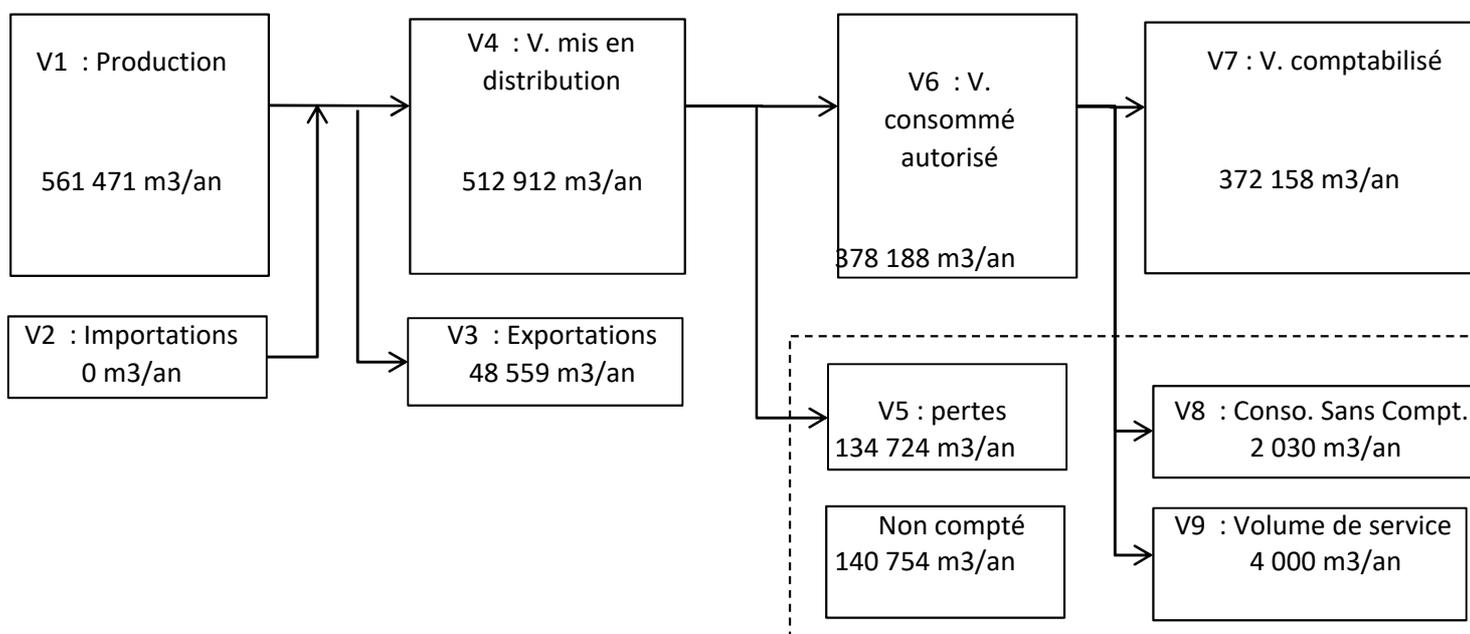
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,19 habitant / abonné	7 030
D. 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,91 €/m³
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	98,1%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,0%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,72 m³/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,56 m³/km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,67%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n = 7	0,0008 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	5,60 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	180,0 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	/
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	16,80
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	40%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flasher directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

